

Des mesures plus strictes pour contrôler le coronavirus

Actualité | 23-03-2020 | 22:10

Le lundi 23 mars, le gouvernement a introduit des mesures supplémentaires pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. Le Premier ministre Mark Rutte, le ministre de la justice et de la sécurité Ferd Grapperhaus, le ministre de la santé Hugo de Jonge et le ministre des soins médicaux Martin van Rijn ont annoncé ces mesures lors d'une conférence de presse. Ces mesures sont basées sur les conseils de l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM).

Les nouvelles mesures plus strictes sont les suivantes :

- Restez le plus possible chez vous. Ne sortez de la maison que pour aller travailler si vous ne pouvez pas travailler à la maison, pour faire des courses ou pour vous occuper d'autres personnes. Vous pouvez sortir pour prendre l'air, mais ne le faites pas en groupe. Restez toujours à bonne distance des autres (au moins 1,5 mètre) et évitez toute activité sociale et tout rassemblement de personnes. À la maison : limitez le nombre de visiteurs à 3 et gardez une distance suffisante (1,5 m) entre eux.
- Comme précédemment, si vous avez de la toux ou un rhume : restez chez vous. Si un membre de votre foyer a de la fièvre, tous les membres du foyer doivent rester à la maison. Cela ne s'applique pas aux travailleurs de secteurs et de filières essentiels, sauf s'ils tombent eux-mêmes malades.
- Tous les rassemblements sont interdits jusqu'au 1er juin, même les rassemblements de moins de 100 personnes. Il s'agit d'un renforcement de l'interdiction existante (qui devait être appliquée jusqu'au 6 avril). Une exception est faite pour les funérailles et les mariages religieux. Vous aurez plus d'informations à ce sujet prochainement.
- Les transports en commun et les magasins sont tenus de prendre des mesures pour que les gens respectent la distance de sécurité. Par exemple, en limitant le nombre de personnes autorisées à entrer en même temps dans le magasin.
- Les entreprises des secteurs basés sur le contact, tels que les salons de coiffure et les salons de beauté, doivent fermer jusqu'au 6 avril. D'autres professionnels, tels que les kinésithérapeutes, sont invités à travailler par téléconsultation dans la mesure du possible.
- Les casinos sont désormais soumis aux mêmes restrictions que les établissements de restauration et seront fermés à partir du 24 mars 2020.



Translation of information from RIVM



Rijksoverheid

- Les établissements tels que les parcs de loisirs doivent mettre en place des mesures pour que les personnes respectent une distance de sécurité de 1,5 mètre entre elles. À défaut, les autorités locales peuvent ordonner la fermeture de ces lieux.
- Les maires sont habilités à désigner des zones, comme les parcs, les plages ou les quartiers, où les gens ne sont pas autorisés à se rassembler. Les autorités prendront des mesures envers les groupes de 3 personnes ou plus, qui ne se tiennent pas tous à une distance de 1,5 mètre entre elles. Cela ne s'applique pas aux enfants ni aux personnes vivant sous le même toit, comme les familles.
- L'interdiction des rassemblements ne s'applique pas aux marchés publics car ceux-ci jouent un rôle crucial dans l'approvisionnement alimentaire des citoyens dans certaines régions du pays. Les municipalités et les responsables des marchés doivent étudier les moyens de maintenir une bonne distance entre les personnes.
- Le gouvernement veut également être en mesure d'appliquer plus efficacement les mesures existantes. Les maires auront la possibilité de décréter un plan d'urgence, afin de pouvoir engager plus facilement et plus rapidement des actions répressives. Les maires peuvent également ordonner la fermeture de certains lieux, notamment les parcs, les plages et les campings. Et les personnes qui enfreignent les règles peuvent être condamnées à une amende.

Les mesures publiées antérieurement restent en vigueur. Pour en savoir plus, consultez l'approche adoptée pour lutter contre le coronavirus aux Pays-Bas.

Ces mesures sont conformes à l'approche des Pays-Bas, qui consiste à s'assurer que le système de santé puisse faire face à la situation et dispose de la capacité suffisante pour venir en aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Cette approche et les mesures sont basées sur les conseils de l'équipe de gestion de crise. Il s'agit d'un groupe d'experts présidé par Jaap van Dissel, directeur de l'Institut national pour la santé publique et l'environnement (RIVM).

